SÉNAT, CHAMBRE DE COMITÉ, No. 8, Vendredi, 17 février, 1882.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis

donné de chacune d'elles:

De Ch. A. E. Gagnon et autres, de la cité de Québec, liquidateurs de la compagnie d'assurance, la Stadacona, demandant certains amendements à l'acte 43 Vic., chapitre 70, autorisant la dite compagnie à renoncer à sa charte et à établir un mode de liquider ses affaires;

De M. H. Gault et autres, de la cité de Montréal, demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie d'assurance maritime la St. Laurent du

Canada."

De la compagnie d'assurance mutuelle sur la vie de Montréal, dite "le Soleil" demandant qu'il soit passé un acte pour changer son nom en celui de "Compagnie d'assurance sur la vie du Canada, dite 'le Soleil," pour amender la qualification de ses directeurs et les autoriser à opérer le placement de ses fonds;

De William Frederick Cowan et autres, des villes d'Oshawa et de Bowmanville, province d'Ontario, demandant à être constitués en corporation sous le nom de "La Première Banque Nationale du Canada".

Le tout respectueusement soumis.

J. H. Bellerose, Président.

L'honorable M. Simpson, du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes des impressions du Parlement, a présenté son premier rapport recommandant que le quorum du dit comité soit réduit à neuf membres.

Sur motion de l'honorable M. Simpson, secondé par l'honorable M. Glasier, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Botsford, il a été

Ordonné, que le greffier soit autorisé à recevoir la déclaration de qualification de

l'honorable Hector Fabre.

L'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Almon, a proposé:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre, copie de la correspondance, des pétitions, pièces, rapports et des ordres en conseil relatifs à un acte de la législature de la province d'Ontario, intitulé: "Acte pour protéger les intérêts publics dans les rivières, cours d'eau et ruisseaux," lequel a été désavoue par Son Excellence en conseil, ainsi qu'une copie du dit acte.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans

l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général, par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

L'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Almon, a proposé:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre, copie de la correspondance, des télégrammes, pétitions, pièces, rapports et des ordres en conseil relatifs à un acte de la législature de la province de Manitoba, inti-tulé: "Acte pour constituer légalement la compagnie du chemin de fer du Sud-Est de Winnipeg," lequel a été désavoué par Son Excellence en conseil, ainsi qu'une copie du dit acte.